



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE PYRÉNÉES VALLEES DES GAVES 2021-2026



Sommaire

Article 1 – Objet du contrat.....	5
Article 2 – le projet de territoire.....	10
Article 3 – Le Plan d’Action.....	19
Article 4 – Modalités d’accompagnement en ingénierie.....	21
Article 5 – Engagements des partenaires.....	21
Article 6 – Gouvernance du RTE.....	23
Article 7 – Suivi et évaluation du RTE.....	24
Article 8 – Résultats attendus du RTE.....	24
Article 9 – Entrée en vigueur et durée du RTE.....	25
Article 10 – Evolution et mise à jour du RTE.....	25
Article 11- Résiliation du RTE.....	25
Article 12– Traitement des litiges.....	25
Annexe 1 – Liste des actions.....	26

Contrat Territorial de Relance et de transition Ecologique pour le territoire Pyrénées Vallées des Gaves

ENTRE

La Communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves

Représenté par **M. Noël PEREIRA DA CUNHA**, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 13 décembre 2021,

D'une part,

ET

L'Etat,

Représenté par **M. Rodrigue FURCY** Préfet des Hautes Pyrénées,

Ci-après désigné par « l'Etat » ;

D'autre part,

EN PRESENCE DE :

Monsieur Guillaume CHOISY, directeur de l'Agence de l'eau Adour-Garonne

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, sociale et culturelle du territoire Pyrénées Vallées des Gaves autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Territoire de montagne au centre du massif des Pyrénées, frontalier de l'Espagne et des Pyrénées Atlantiques, la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves se compose de 46 communes, réparties en quatre grandes vallées : Vallée d'Argelès-Gazost, Val d'Azun, Vallée de Cauterets et Pays Toy.

Structuré autour du gave de Pau, le territoire est accessible par trois entrées : une 2X2 voies depuis Lourdes et les deux cols du Soulor et du Tourmalet qui font le lien avec le Pays de Naye et la Haute Bigorre. C'est un réseau peu dense d'axes routiers en fond de vallées qui assure les liaisons internes entre les quatre grandes vallées, complété d'un réseau secondaire :

Le territoire présente toutes les caractéristiques d'un territoire de montagne : il est organisé en vallées structurées par la géologie et doté d'une biodiversité remarquable qui lui a valu la création du troisième Parc National français en 1967. Ses paysages ont été façonnés au fil des siècles par l'agropastoralisme et les usages des *lies et passerles* (accords conclus de vallée à vallée sur l'ensemble de la chaîne des Pyrénées, assurant la paix entre communautés mais également la jouissance des pâturages d'altitude). Le pastoralisme est une activité économique qui tend toutefois à décliner, menaçant ainsi l'identité même du territoire. C'est également un territoire fortement soumis à de nombreux risques naturels : crue torrentielle, glissements de terrain, avalanches...

Son positionnement central dans les Pyrénées, sa bonne accessibilité liée à la qualité de ses infrastructures, ses paysages remarquables et sa notoriété du fait de la présence de plusieurs sites d'exception au sein du territoire et à proximité (site Pyrénées-Mont-Perdu inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, Pic du Midi, Pont d'Espagne, col du Tourmalet) ont permis le développement d'une économie touristique qui a su évoluer depuis le pyrénaïsisme du XIX^{ème} siècle à nos jours. Les investissements massifs dans l'économie des sports d'hiver et le thermalisme ont assuré un tourisme toutes saisons, générateur d'emplois, de créations d'entreprises artisanales, de commerces et services. La maturité des marchés, les contraintes pesant sur les finances publiques et le changement climatique viennent cependant, depuis quelques années, bouleverser les équilibres établis. Le contexte de crise sanitaire confirme la capacité du territoire à attirer par la diversité des activités de pleine nature, avec ou sans ski.

Les ressources naturelles (eau et matériaux extraits du sous-sol notamment) ont également favorisé le développement d'un tissu industriel entre le 19^{ème} et le 20^{ème} siècle. Si ce secteur d'activités a régressé entre la fin du 20^{ème} et le début du 21^{ème} siècle, il reste encore bien présent. Le maintien voire le développement des activités traditionnelles, telles que la production d'hydroélectricité, mais également l'accueil de nouvelles activités, sont un enjeu majeur pour l'avenir d'un territoire qui doit trouver un nouvel équilibre économique.

Le territoire compte aujourd'hui 15 500 habitants pour une superficie de 99 610 ha, soit une faible densité de la population (15 hab./km²) mais la vocation touristique du territoire peut faire varier considérablement cette densité à certaines périodes de l'année.

La population est relativement stable depuis plus de 20 ans, mais connaît un vieillissement constant qui peut laisser craindre un déclin démographique à moyen terme. Ce phénomène de vieillissement naturel est accentué par l'installation de retraités sur le territoire.

L'organisation physique du territoire est imposée par les reliefs, les vallées et les gaves. Elle se présente ainsi en amphithéâtre, s'ouvrant depuis l'entrée nord du territoire d'abord sur le bassin d'Argelès-Gazost, puis sur les hautes vallées. Cette structure territoriale, dictée par les contraintes

- physiques, s'impose logiquement à l'armature urbaine du territoire. Cette armature est le reflet des interdépendances qui sont au cœur du fonctionnement des Vallées des Gaves :
- Interdépendance entre les vallées qui sont complémentaires en termes de services, les Vallées de Cauterets, d'Azun et du Pays Toy apportant un niveau de services du quotidien et touristiques aux populations et la Vallée d'Argelès-Gazost offrant un niveau de services intermédiaire ;
 - Interdépendance entre le territoire des Vallées des Gaves et les pôles urbains de Lourdes et Tarbes qui complètent l'offre de services à la population ;
 - Interdépendance interne à chaque vallée entre les villages et la polarité urbaine, l'habitat dans les villages (en particulier des hauts) n'étant rendu possible qu'à la condition de maintenir un niveau de services suffisant dans le bourg ;
 - Interdépendance entre les stations touristiques qui sont pourvoyeuses d'emplois et les pôles de services et de logements nécessaires à la population locale.
 - Interdépendance entre stations touristiques et secteurs davantage consacrés à l'accueil d'entreprises artisanales et industrielles ;
 - Interdépendance entre les secteurs mécanisables (souvent autour des villages et hauts plateaux), les zones intermédiaires et les estives pour l'activité agropastorale et le maintien de paysages ouverts.

Synthèse des principaux enjeux du territoire issus du diagnostic

- **Enjeux démographiques :**
 - Nécessité de maintenir de jeunes actifs sur le territoire pour infléchir la tendance structurelle au vieillissement de la population.
 - Un vieillissement à prendre en compte dans les politiques publiques, en particulier de services, d'habitat et d'aménagement du territoire.
 - Une attractivité du territoire que confirme la crise sanitaire et les évolutions des modes de travail prenant appui sur le numérique.
- **Enjeux du développement urbain :**
 - Une organisation en vallées autour de pôles de centralité couplée à des relations emplois et services entre vallées d'où ressortent des équilibres à maintenir entre pôles et vallées, et au sein de chaque vallée.
 - L'agro-pastoralisme, garant de l'identité du territoire et de la qualité des paysages, à condition de préserver les terres agricoles, dans les fonds de vallées nécessaires à l'équilibre économique des exploitations.
 - Des contraintes qui s'imposent aux choix en matière de développement urbain (risques naturels, pentes, économie du foncier).
- **Enjeux écologiques et paysagers :**
 - Une richesse biologique liée à la grande diversité de milieux, à de vastes écosystèmes préservés, dont une grande partie dans le périmètre du Parc National des Pyrénées, qui implique une responsabilité commune pour protéger cette biodiversité.
 - Des paysages de haute qualité, à préserver et à valoriser en tant que vecteur essentiel de l'attractivité du territoire, enjeux pour lesquels la communauté de communes met en œuvre un Plan Paysage.
- **Enjeux économiques :**
 - La diversification des activités économiques (artisanat, industrie, etc.), en parallèle à l'économie touristique, pour attirer de jeunes actifs.
 - L'adaptation et la transformation de l'économie touristique au regard du changement climatique, des contraintes qui pèsent sur les finances publiques locales, ainsi que de l'évolution des attentes des clientèles.

Dispositifs en cours

Le programme Petites Villes de demain

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralités, et à leur intercommunalité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques. A l'échelle du territoire Pyrénées Vallées des Gaves, ce sont deux communes qui ont été lauréates à ce programme : Argelès-Gazost et Cauterets.

Plan Avenir Montagnes 2021-2022

Il s'agit de donner aux territoires de montagne qui le souhaitent les moyens de s'adapter vers plus de résilience, de se réinventer vers un tourisme quatre saisons, sans pour autant tourner le dos à l'activité neige. Ce plan s'articule autour de trois axes :

- Favoriser la diversification de l'offre et la conquête de nouvelles clientèles ;
- Accélérer la transition écologique et énergétique des activités touristiques de montagne ;
- Dynamiser l'immobilier de loisir et enrayer la formation de "lits froids"

Les Contrats Bourgs-Centres Occitanie

L'accompagnement des communes s'est traduit par la signature de trois contrats : Argelès-Gazost, Cauterets, Val d'Azun.

Les Grands Sites Occitanie / Sud de France

Les Grands Sites Occitanie Gavarrie Cauterets-Pont d'Espagne et Pic du Midi sont prorogés jusqu'en 2023.

Les objectifs principaux des Grands Sites Occitanie/Sud de France sont de pérenniser et de créer des emplois en stimulant l'activité au sein des territoires, de développer la notoriété et l'attractivité de la destination Occitanie, d'impulser une dynamique de préservation, de valorisation, de médiation culturelle et patrimoniale dans les cœurs emblématiques des « Grands Sites Occitanie / Sud de France », d'innover dans les nouvelles approches artistiques, numériques, ludiques et patrimoniales, de structurer une offre de qualité et de préserver la qualité de vie des habitants.

Le Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

Signé en 2018 avec la Région Occitanie, le contrat 2018-2021 couvre la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves et la communauté de communes de la Haute-Bigorre ; il constitue le socle de la contractualisation pour quatre ans. Il propose donc une stratégie et un plan d'actions qui couvrent les principaux champs du développement territorial et de l'aménagement du territoire.

Un nouveau Contrat Territorial Occitanie sera élaboré en 2022.

Le programme LEADER

Le programme LEADER 2015-2022, prorogé jusqu'en 2023, couvre les territoires des PTR du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves et de Cœur de Bigorre.

ARTICLE 2 – LE PROJET DE TERRITOIRE

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur :

- La stratégie du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) en cours d'élaboration (arrêté le 20 septembre 2021 en conseil communautaire), et notamment son PAD (projet d'Aménagement et de Développement Durables)
- Les deux Plans Paysage (Pyrénées Vallées des Gaves et Pyrénées Mont Perdu) approuvés en Conseil communautaire le 20 septembre 2021,
- Le PCAET volontaire (Plan Climat Air Energie Territorial) approuvé le 20 janvier 2020 en conseil communautaire,
- Les différentes démarches et programmes conduits sur le territoire (diagnostic social, séminaires mobilités, etc.).

Les orientations stratégiques sont regroupées en huit axes :

- Axe 1 : Accompagner l'évolution des activités économiques locales du territoire pour maintenir un équilibre des filières
- Axe 2 : Accompagner la restructuration de l'économie touristique du territoire, vers plus de qualité et plus de durabilité
- Axe 3 : Soutenir l'agriculture en tant qu'activité essentielle au territoire
- Axe 4 : Diversifier l'offre de logements, pour répondre aux besoins pluriels des habitants vivant sur le territoire
- Axe 5 : Maîtriser la vocation des espaces pour assurer un développement durable du territoire
- Axe 6 : Structurer une offre de Mobilité adaptée aux besoins et attentes actuelles de la population et des visiteurs
- Axe 7 : Maintenir un niveau de services et d'équipements tenant compte des caractéristiques d'un territoire de montagne
- Axe 8 : Préserver la qualité de l'environnement du territoire

Les chapitres suivants détaillent les orientations stratégiques de ces 8 axes.

• Se positionner comme un territoire d'étude et de découverte de la nature et de la biodiversité. Il dispose pour cela, grâce à la présence du Parc National des Pyrénées, de la Réserve Naturelle du Pibeste Aouliet, et des sites Natura 2000, d'acteurs majeurs dans la préservation et la connaissance des milieux.

suivants :

Les Vallées des Gaves sont riches de ressources naturelles qui ont permis autrefois son industrialisation (eau, énergie hydraulique), et qui devraient demain permettre l'émergence d'une nouvelle économie, innovante fondée sur ses richesses naturelles, en poursuivant les objectifs

Soutenir l'innovation

Développer les réseaux numériques et la fibre sur le territoire est une condition au développement de nouvelles activités.

Des zones d'activités « de proximité » : ces zones d'activités économiques locales accueillent les entreprises ayant un rayon d'intervention local. Elles concernent tout particulièrement l'artisanat.

- Aménager et commercialiser une zone Portes des Vallées, sur la commune d'Agos-Vidalos, située de manière optimale en entrée du territoire accessible par la 2 fois 2 voies.
- Réhabiliter et valoriser les zones à vocation industrielle des communes de Pierrefitte-Nestlas et Soulom : réhabilitation de la friche industrielle existante en mobilisant les partenaires pour ce projet, et aménager une partie en extension en maintenant la spécialisation industrielle et artisanale.

Deux zones d'activités stratégiques pour l'ensemble du territoire :

des zones d'activités stratégiques d'un côté, et des zones d'activité de proximité de l'autre.

Par ailleurs, afin de permettre le développement des entreprises présentes et d'en accueillir de nouvelles, le projet de territoire définit une armature économique qui s'organise en deux niveaux :

- Développement d'immobilier d'entreprises
- Création de tiers-lieux

Toutefois, la présence d'autres moteurs économiques, à côté du tourisme, est nécessaire pour que les Vallées des Gaves restent un territoire attractif vis-à-vis de ses habitants et dynamique. Dans le but de favoriser l'émergence d'activités nouvelles, le territoire met en place des dispositifs d'accueil :

l'artisanat est largement soutenu par le tourisme, etc.

Comme dans les autres domaines (services, hébergement...), l'interaction entre le tourisme et les autres secteurs d'activités économiques est omniprésente : le tourisme offre des emplois saisonniers aux pluriactifs (charpentiers, commerçants...) ; le niveau d'activité des services, du commerce et de la restauration est important pour attirer les visiteurs et créer des emplois de services et de commerce et de restauration.

Le projet de territoire soutient le modèle économique local qui s'appuie sur le moteur du tourisme (cf. axe 2) mais également sur une diversité d'entreprises artisanales et un secteur industriel encore bien présent, en prévoyant les conditions de maintien et de développement des activités existantes tout en créant les conditions pour en accueillir de nouvelles, notamment en lien avec les spécificités du territoire (les loisirs, la nature, l'agriculture, l'industrie, etc.). Le territoire vise par ailleurs une diversification plus importante des activités pour anticiper les évolutions sociétales et économiques et répondre aux besoins d'emplois de la population.

Développer les filières économiques locales

Axe 1 : Accompagner l'évolution des activités économiques locales du territoire pour maintenir un équilibre des filières

Ces aménités forment le socle de l'attractivité touristique des Vallées des Gaves. Un important réseau de sentiers et chemins de randonnée, dont le GR10, offre un véritable outil de découverte de

Le territoire des Vallées des Gaves dispose également d'autres sites naturels d'intérêt (Lac d'Estaing, Col du Soulor, Hautacam...), ainsi que d'un patrimoine naturel et paysager et d'une biodiversité exceptionnelle ; la majeure partie de son territoire fait partie du Parc National des Pyrénées.

Les paysages et sites naturels d'exception qui composent le territoire des Vallées des Gaves constituent le principal atout touristique du territoire, sur lequel les politiques publiques ont misé de longue date. Plusieurs sites de grande renommée (« sites d'altitude ») sont présents sur le territoire : l'UNESCO dont font partie les cirques de Gavarnie, Estaubé et Troumouse ; le Pic du Midi, le cirque de Gavarnie et le Pont d'Espagne labellisés Grands Sites Occitanie; le Vignemale - plus haut sommet des Pyrénées françaises ; la Réserve Internationale de Ciel Etoile ...

Axe 2 : Accompagner la reconstruction de l'économie touristique du territoire, vers plus de qualité et plus de durabilité

- Orientation 1.1- Créer les conditions d'accueil de nouvelles activités
- Orientation 1.2- Soutenir l'innovation et les activités mettant en valeur les spécificités du territoire
- Orientation 1.3- Susciter l'initiative entrepreneuriale répondant aux besoins identifiés sur le territoire
- Orientation 1.4- Accompagner l'évolution de l'offre commerciale en s'assurant d'un maillage cohérent du territoire

Les orientations stratégiques de cet axe 1 sont :

- Renforcer l'équipement commercial de proximité dans les centralités, notamment dans les principaux pôles d'Argelès-Gazost, Cauterets et Luz-Saint-Sauveur, qui pouvoient à la plus grande part de l'équipement commercial du territoire.
- Prioriser l'installation de nouveaux commerces dans les communes pôles qui ont une fonction essentielle pour l'accessibilité aux services dans chaque vallée.
- Limiter le développement commercial en dehors des centres-bourgs, notamment en ne prévoyant pas de nouvelle zone commerciale en extension urbaine ou hors contexte urbain.

Pour la qualité de vie des habitants permanents autant que pour soutenir l'attractivité touristique en toutes saisons, il est important de maintenir des commerces tout au long de l'année. Afin de répondre à cet enjeu, il s'agit de :

Les communes en Vallées des Gaves bénéficient d'une offre commerciale satisfaisante pour les achats courants. Celle-ci se maintient en partie grâce à la fréquentation touristique, mais reste parfois trop dépendante de la saisonnalité touristique, et peut faire défaut en « intersaisons » dans certaines communes. L'équipement commercial du territoire est complété par celui des pôles commerciaux extérieurs, notamment ceux de Lourdes et de Tarbes pour les achats moins courants.

- Valoriser les énergies renouvelables, et encourager la création/développement d'entreprises qualifiées.
- Mobiliser les partenariats économiques et réseaux d'acteurs économiques du département et de la région autour d'une réflexion sur les potentiels d'activités nouvelles associées aux spécificités du territoire (par exemple liées au cyclotourisme tels que construction/réparation de matériels de haut niveau, services, etc.).
- Développer et valoriser des productions agroalimentaires de qualité, bénéficiant de l'image de marque du territoire...

ce territoire, adapté à tous les niveaux et toutes les attentes. L'eau est aussi une ressource naturelle qui comptera de plus en plus dans le choix de destination.

L'économie des sports d'hiver et le thermalisme sont également très implantés en Vallées des Gaves avec 6 stations de ski et 4 établissements thermaux et thermoludiques.

Le territoire des Vallées des Gaves est ainsi doté d'une offre touristique et de santé extrêmement riche, dont les éléments complémentaires permettent une activité économique répartie sur l'année. Le tourisme 4 saisons est depuis longtemps une réalité en Vallées des Gaves.

Toutefois, cette économie touristique est soumise à de nombreuses évolutions en marche et doit aujourd'hui s'adapter pour assurer la pérennité de cet équilibre et garantir le niveau d'emplois sur le territoire. Les acteurs de ce territoire doivent ainsi bâtir une stratégie de développement touristique globale et durable. Certains enjeux qui guideront la définition de cette stratégie sont transversaux à l'ensemble des filières et concernent l'ensemble du territoire, d'autres sont propres à certaines filières.

Le projet de territoire est de continuer à miser fortement sur l'activité touristique, tout en promouvant la diversification de l'activité économique et en maintenant l'agriculture, comme activité indispensable à l'entretien et à la valorisation du cadre de vie du territoire.

Le renforcement de la qualité est au cœur du projet d'aménagement et de développement pour les 15-20 prochaines années : qualité des aménagements, montée en gamme des services touristiques, réhabilitation de « lits froids » ... Les objectifs d'intégration paysagère et architecturale, d'accessibilité, de viabilisation, de qualité des services, etc. sont donc essentiels pour le développement du territoire.

Les orientations stratégiques de cet axe 2 sont :

- Orientation 2.1- Etablir une stratégie touristique prenant en compte les enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique
- Orientation 2.2 - Poursuivre la diversification des activités et la structuration de l'offre
 - Sous-Orientation 2.2.1- Accompagner la transition vers des activités autres que celles liées à la neige en hiver
 - Sous-Orientation 2.2.2- Structuration des activités outdoor
 - Sous-Orientation 2.2.3- Coordonner la gestion et la valorisation du réseau de sentiers
- Orientation 2.3- Préserver et mettre en valeur les aménités du territoire
 - Sous-Orientation 2.3.1- Opération Grand Site « Cirques et vallées de Gavarnie-Gèdre »
 - Sous-Orientation 2.3.2- Préserver et mettre en avant les valeurs des sites naturels d'exception
 - Sous-Orientation 2.3.3- Soigner la qualité des paysages le long des routes et dans les villages
- Orientation 2.4 - Conforter la destination thermique du territoire
- Orientation 2.5 - Améliorer la qualité des services aux visiteurs
 - Sous-Orientation 2.5.1- Poursuivre la requalification du parc de logements touristiques
 - Sous-Orientation 2.5.2 - Répondre aux enjeux de la mobilité touristique
 - Sous-Orientation 2.5.3 - Développer une offre de services répondant aux nouvelles demandes

La dynamique démographique voulue par le territoire nécessite de renforcer la part des résidences principales dans la composition du parc de logements. Il est ainsi estimé nécessaire la production de

des jeunes en locatif d'abord, puis en accession à la propriété est, de ce fait, complexe. L'essentiel, capté pour l'hébergement touristique et les résidences secondaires. L'accès au logement maisons occupées par leurs propriétaires. Le marché locatif et des petits logements est, pour

- Aux besoins spécifiques des travailleurs saisonniers.
- Aux enjeux de mixité sociale, et d'accès aux logements pour les ménages modestes.
- Aux attentes des jeunes ménages dans leurs parcours résidentiels (location, primo accession, accession aidée...), mais aussi dans la typologie des logements
- Aux enjeux de vieillissement de la population en répondant aux besoins de logements des seniors et des populations en situation de handicap.

Dans le but de soutenir l'attractivité démographique du territoire de la CCPVG, la production de logements devra répondre à l'ensemble des besoins des habitants, notamment :

Axe 4 : Diversifier l'offre de logements, pour répondre aux besoins pluriels des habitants vivant sur le territoire

- Orientation 3.1 - Définir une stratégie de productions alimentaires
- Orientation 3.2 – Soutenir le développement et valoriser les productions agricoles locales
- Orientation 3.3 - Favoriser l'installation d'agriculteurs sur le territoire
- Orientation 3.4 - Préserver les paysages agropastoraux

Les orientations stratégiques de cet axe 3 sont :

notamment pour tendre vers plus de proximité dans la satisfaction des besoins de sa population. Bien que l'agropastoralisme reste le modèle d'agriculture recherché en priorité car combinant à la fois intérêt en matière de développement économique et d'entretien de l'espace, le territoire ne s'interdit pas de rechercher une diversification des productions (petits fruits, maraîchage...)

ajoutée. Par ailleurs, le territoire vise une agriculture dynamique et durable qui permette l'installation d'agriculteurs et évite l'abandon de terres agricoles. La qualité du territoire est propice à un développement de productions locales labellisées, biologiques, à des circuits courts ou de nouveaux outils de commercialisation tels que des plateformes de vente en ligne... créant ainsi de la valeur

intermédiaires. Ainsi, la préservation des fonds de vallée est une priorité en termes d'aménagement, et implique de trouver un équilibre entre l'activité agricole et le développement des villages dans les zones exploitations (surfaces mécanisables pour la culture, zone intermédiaire et pâturages d'estives). Le SCOT a pour objectif de préserver les espaces agricoles qui participent à la fonctionnalité des

l'identité du territoire. L'activité est largement orientée vers l'élevage, avec une organisation sous la forme d'un système agro-pastoral dont le maintien est essentiel du point de vue de l'entretien des paysages et de

Axe 3 : Soutenir l'agriculture en tant qu'activité essentielle au territoire

40 à 50 logements par an sur l'ensemble du territoire pour de la résidence principale (objets du SCOT).

Par ailleurs, il est nécessaire de tenir compte de l'évolution naturelle du parc des résidences secondaires, notamment en limitant la concurrence entre la résidence secondaire et/ou touristique et les besoins en résidences principales. L'amélioration de la qualité des résidences secondaires et touristiques est également un des enjeux de l'attractivité du territoire.

Les orientations stratégiques de cet axe 4 sont :

- Orientation 4.1- Développer et diversifier l'offre locative faisant défaut sur le territoire
- Orientation 4.2- Favoriser l'accès à la propriété des actifs
- Orientation 4.3- Améliorer la qualité du parc de logements, dont la performance énergétique
- Orientation 4.4 - Animer la politique intercommunale de diversification du parc de logements

Axe 5 : Maitriser la vocation des espaces pour assurer un développement durable du territoire

La problématique du foncier est majeure, dans un contexte de préservation des espaces agricoles et naturels, en cohérence avec les objectifs de développement urbain du SCOT de la CCPVG. Un chemin vertueux doit permettre au territoire :

- De préserver le foncier agricole, notamment celui à forte valeur ajoutée, dans un contexte de déprise sur certains secteurs géographiques,
- De développer certains outils d'acquisition du foncier pour créer des nouveaux logements, accueillir de nouvelles entreprises,
- D'intégrer dans ces outils fonciers les objectifs de préservation des espaces de mobilité des cours d'eau et des zones humides.

Les orientations stratégiques de cet axe 5 sont :

- Orientation 5.1- Maitriser le développement urbain du territoire
- Orientation 5.2- Maitriser le foncier pour être en capacité de mettre en œuvre le Projet de territoire (logement des ménages, accueil d'entreprises...)

Axe 6 : Structurer une offre de Mobilité adaptée aux besoins et attentes actuelles de la population et des visiteurs

Le territoire Pyrénées Vallées des Gaves présente des problématiques communes à la plupart des territoires de montagne, en termes de déplacements. La dépendance à la voiture individuelle est forte et les transports en commun complexes à organiser étant donné les densités de population. C'est pourquoi l'organisation urbaine du territoire vise à limiter la nécessité d'une partie des déplacements contraints, en rapprochant la population des services et équipements et de l'emploi, en favorisant l'émergence de nouvelles activités au sein des pôles urbains (tiers-lieux notamment).

Les mobilités actives, modes de déplacement non motorisés (piétons, cycles, etc.) et modes motorisés qui ont un faible impact sur l'environnement (vélos électriques), sont principalement utilisés pour le loisir. Il y a donc une marge de progression pour le développement de chemins doux, en particulier au sein et entre les pôles urbains.

L'organisation et l'incitation aux mobilités solidaires (covoiturage, autopartage, auto-stop, etc.) peut également fortement contribuer à réduire l'empreinte carbone du territoire tout en améliorant les

le maintien d'un service petite-enfance, enfance et jeunesse adapté aux caractéristiques du territoire est essentiel, et notamment :

- La préservation d'une répartition cohérente des écoles maternelles et primaires sur le territoire intercommunal, tenant compte du temps de transport et des contraintes topographiques et climatiques inhérentes à un territoire de montagne.

Pour être en cohérence avec l'objectif de renforcement de l'attractivité du territoire vis-à-vis de populations actives et des jeunes, les objectifs suivants sont à poursuivre :

- Sécuriser l'offre de soin de premier niveau sur l'ensemble des vallées.
 - Stabiliser la présence des services administratifs et aux publics en misant notamment sur les regroupements et le développement des accès numériques accompagnés.
- Cela implique de veiller à ce que les pôles continuent à offrir une diversité de services et que l'offre ne recule pas sur les autres communes, en particulier :

L'offre de services et d'équipements doit s'organiser de façon cohérente sur le territoire, pour répondre à la diversité des besoins qui s'expriment et préserver la répartition des populations dans les vallées. Un maillage qui prend appui sur l'armature urbaine proposée est recherché, de manière à apporter une réponse équilibrée aux besoins quotidiens comme plus occasionnels. D'ores et déjà, la polarisation proposée reflète l'offre d'équipements intermédiaires et de proximité qu'il s'agit de conforter pour réduire les temps d'accès et faciliter les déplacements sur ce territoire de montagne.

L'orientation du territoire est de préserver les équilibres existants entre les vallées et au sein de l'habitat de l'ensemble des villages des vallées autour d'eux.

et de conforter les centre-bourgs comme pôles d'attractivité et de services afin de garantir fonctions urbaines (présence de commerces et de services notamment) des pôles des hautes-vallées chaque vallée entre polarités et villages ; pour cela, il s'agit d'éviter ou de stopper la perte des équipements et d'équipements existants entre les vallées et au sein de l'habitat de l'ensemble des villages des vallées autour d'eux.

Structuré par ses vallées, le fonctionnement urbain des Vallées des Gaves s'organise grâce aux complémentarités entre les vallées, entre pôles et villages au sein des vallées, entre les pôles du territoire. L'armature urbaine doit faciliter l'accès aux services et aux équipements. Elle prend en compte les caractéristiques géographiques et l'équilibre des vallées, qui est un enjeu de qualité de vie, ainsi que la faible densité de population, qui rend difficile l'organisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture.

Axe 7 : Maintenir un niveau de services et d'équipements tenant compte des caractéristiques d'un territoire de montagne

- Orientation 6.1- Organiser l'offre de transport pour un maillage cohérent du territoire, notamment par l'optimisation de l'existant
- Orientation 6.2 - Encourager les mobilités actives, notamment en se saisissant de l'opportunité du VAE (Vélo à Assistance Electrique)
- Orientation 6.3 - Développer des alternatives innovantes à la voiture individuelle
- Orientation 6.4 –Favoriser l'évitement des déplacements

Les orientations stratégiques de cet axe 6 sont :

population permanente.

Enfin, des réflexions émergentes sont également à poursuivre en vue d'une mutualisation de certaines navettes ou modes de transports collectifs pour le tourisme et les déplacements de la ou inter-entreprises...

conditions de déplacement des populations : autostop organisé, plans de déplacement d'entreprises

Le SCOT définit une Trame Verte et Bleue composée d'espaces nécessaires au maintien de la biodiversité vivant au sein des grands écosystèmes que sont les milieux ouverts et pastoraux, les milieux minéraux, les milieux humides et aquatiques, les milieux forestiers.

- Les milieux rocheux : les hauteurs du massif pyrénéen préservent des espèces endémiques
 - Les prairies sont très répandues sur le territoire où elles peuvent être de plusieurs types : extensives, ce qui permet une bonne coexistence des espèces sauvages avec les élevages et le maintien de leurs habitats naturels dépend de ces activités.
 - Les milieux aquatiques et humides sont une des composantes naturelles du territoire très marquant par leur omni présence et leur bon état de conservation : lacs et rivières, tourbières, zones humides arborées ou prairiales.
 - Les forêts occupent des superficies importantes, elles sont diversifiées selon l'altitude et parmi les forêts anciennes, présentent une richesse biologique particulièrement intéressante.
- Les paysages de la CCPVG, variés, du fait de l'étagement du territoire, de la présence importante des milieux aquatiques, des boisements, des estives, forment des ensembles éco-paysagers qui composent la trame naturelle du territoire et hébergent une grande richesse biologique :

Axe 8 : Préserver la qualité de l'environnement du territoire

- Orientation 7.1-Organiser la complémentarité des équipements « intermédiaires » entre les pôles urbains du territoire
 - Sous-orientation 7.1.1 : Favoriser la complémentarité des équipements sportifs et culturels sur le territoire
 - Sous-orientation 7.1.2 : Assurer un maillage cohérent du territoire en services publics
 - Orientation 2-Maintenir dans chaque vallée la diversité des services de proximité nécessaire à l'organisation de la vie quotidienne
 - Sous-orientation 7.2.1 : Sécuriser l'offre de soin de premier niveau dans chaque vallée
 - Sous-orientation 7.2.2 : Assurer un maillage en équipements enfance-jeunesse cohérent avec les caractéristiques d'un territoire de montagne
 - Orientation 3-Soutenir la présence des services essentiels dans les communes les plus éloignées (« exception Montagne »)
 - Orientation 4-Adapter les services au vieillissement du territoire
- Les orientations stratégiques de cet axe 7 sont :
- L'adaptation des modes de gardes 0-3 ans à la demande et en cohérence avec les besoins sur le territoire.
 - La valorisation des options offertes en secondaires et qui favorisent un ancrage territorial des jeunes et peuvent attirer de nouvelles populations : sections sportives, Bachibac en lien avec l'internat du Lycée René Billière.
 - La structuration d'une offre sportive et de loisirs, en particulier en direction des jeunes, prenant appui sur les atouts naturels et équipements structurants du territoire et propres à transmettre la « culture montagne ».
 - Le soutien et la mise en cohérence des initiatives culturelles.

Ces milieux naturels, préservés et peu ou pas fragmentés, constituent des habitats pour de nombreuses espèces animales et végétales, dont nombre sont des espèces protégées. De par leur richesse biologique et l'importance pour la vie des espèces qui en dépendent, ils constituent des « réservoirs de biodiversité ». Ils sont reliés par des espaces naturels favorables aux déplacements des animaux, qui ont ainsi une fonction de « corridors écologiques » entre les habitats des réservoirs de biodiversité.

Les réservoirs de biodiversité et les corridors qui les relient composent ainsi un réseau de vastes espaces sans interruptions physiques pour les espèces, formant des « trames écologiques », au sein du territoire et en relation avec les milieux naturels proches.

La préservation de la qualité des milieux naturels est donc une orientation forte. Les objectifs sont :

- De pérenniser l'équilibre environnemental dans l'aménagement du territoire en protégeant les espaces constitutifs de la trame verte et bleue.
- De préserver les connexions entre les réservoirs de biodiversité via les autres espaces, qu'ils soient agricoles, naturels ou urbains, afin d'assurer une perméabilité écologique territoriale
- De contribuer au maintien de la biodiversité par les actions des collectivités et les pratiques de l'ensemble des acteurs du territoire en évitant des pollutions, en organisant la fréquentation des espaces les plus sensibles en particulier en cœur de Parc National des Pyrénées, en limitant l'artificialisation d'espaces naturels. Dans cette perspective, le territoire Pyrénées Vallées des Gaves s'attache également à la préservation des espèces nocturnes en veillant à réduire la pollution lumineuse en valorisant la démarche de « Réserve internationale de ciel étoilé » et les initiatives des communes qui agissent sur l'éclairage nocturne

- De poursuivre l'approfondissement de la connaissance de la richesse biologique et de ses enjeux, notamment en partenariat entre le Parc National des Pyrénées, les communes et la Communauté de Communes, au travers des actions comme par exemple, les Atlas de la biodiversité communale.

Les orientations stratégiques de cet axe 8 sont :

- Orientation 8.1- Renforcer une vision commune de l'eau sur le territoire et accélérer l'adaptation au changement climatique
 - Sous-Orientation 8.1.1. Optimiser les usages de l'eau potable
 - Sous-Orientation 8.1.2. Favoriser un usage alternatif des réseaux d'eau
 - Sous-Orientation 8.1.3. Améliorer la gestion des eaux pluviales
 - Sous-Orientation 8.1.4- Assurer la préservation et la valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- Orientation 8.2- Agir en faveur de la biodiversité et de la trame verte et bleue
 - Sous-Orientation 8.2.1- Améliorer la connaissance de la biodiversité du territoire
 - Sous-Orientation 8.2.2- Préserver et restaurer les trames écologiques
 - Sous-Orientation 8.2.3- Agir en faveur de la protection des habitats et de leurs espèces
 - Sous-Orientation 8.2.4- Poursuivre et renforcer les actions de découverte/sensibilisation du milieu naturel et du patrimoine local et acculturer le public sur les évolutions du climat et els comportements à faire évoluer
- Orientation 8.3- Améliorer la prévention des risques naturels
- Orientation 8.4- Améliorer la qualité de l'air
- Orientation 8.5- Tendre vers plus de sobriété énergétique
 - Sous-Orientation 8.5.1- Développer les énergies renouvelables

- La préservation de la ressource en eau
- La mise en œuvre de la compétence GEMAPI (PLVG)
- Le développement touristique
- Les mobilités
- Le développement économique
- La préservation et la mise en valeur de la trame verte et bleue, en particulier sur le réseau Natura 2000
- La gestion du Bien Pyrénées Mont Perdu inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO

Les actions de coopération interterritoriale concernent notamment :

Les actions de coopération interterritoriale

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 6. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Projets et actions en maturation

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

Les préfets peuvent saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Validation des programmes annuels d'actions

- OPAH 2021-2022
- Contrat Petite Ville de Demain Argelès-Gazost et Cauterets
- Contrat Enfance-Jeunesse

Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire. Il s'agit des programmes suivants :

Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la communauté de communes et des acteurs territoriaux.

ARTICLE 3 – LE PLAN D'ACTION

- Orientation 6- Agir en faveur de la réduction des déchets du bâti
- Sous-Orientation 8.5.2- Accompagner l'amélioration de la performance énergétique

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants provisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

Dispositions générales concernant les financements

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales (CAUE, CPE, ...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme. Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

ARTICLE 4 – MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT EN INGÉNIERIE

Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire Pyrénées Vallées des Gaves assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire, détaillé dans le RTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du RTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du RTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du RTE, ainsi qu'à son évaluation.

L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du RTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du RTE.

L'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du RTE.

L'Etat s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le RTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

- Il siègera au moins une fois par an pour :
- Valider l'évaluation annuelle du CRTe soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTe ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Etudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTe en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

- Représentants de l'Etat (Préfecture, CAF, ANCT, Commissariat de Massif...)
- Conseil régional Occitanie
- Conseil départemental des Hautes-Pyrénées
- Parc National des Pyrénées
- Agence de l'eau Adour Garonne
- ADEME
- CCPVG
- Ville d'Argelès-Gazost (Petite Ville de Demain)
- Ville de Cauterets (Petite Ville de Demain et Grand Site Occitanie)
- Gavarrie-Gèdre (projet d'Opération Grand Site et Grand Site Occitanie)
- PETR du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves

Le comité de pilotage du CRTe de la CCPVG est composé a minima des représentants :

la Communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves ou son représentant.

Le comité de pilotage est coprésidé par les Préfets du département, ou leur représentant, et par le Président de

Le comité de pilotage

Les représentants de l'Etat et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTe.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire et les comités locaux de cohésion des territoires (CLCT). Les CLCT participent à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitéologie, par la dimension intégratrice des CRTe, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitéologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

ARTICLE 6 – GOUVERNANCE DU CRTe

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Le Président de la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves
 NOËL PEREIRA DE CUNHA

Le préfet des Hautes-Pyrénées
 RODRIGUE FURCY

Le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
 Guillaume CHOISY
 Pau délégation

Signé à Tarbes, Le 14 décembre 2021,

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Pau.

ARTICLE 12 – TRAITEMENT DES LITIGES

D'un commun accord entre les parties signataires du RTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

ARTICLE 11 - RÉSILIATION DU RTE

Le RTE est évolutif. Le corps du RTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du RTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

ARTICLE 10 – EVOLUTION ET MISE À JOUR DU RTE

L'entrée en vigueur du RTE est effective à la date de signature du présent contrat.
 La durée de ce contrat est de six ans.
 Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour évaluer les résultats et les impacts.

ARTICLE 9 – ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU RTE

Les résultats du RTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, définis dans le plan d'actions.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du RTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

ARTICLE 8 – RÉSULTATS ATTENDUS DU RTE

Un tableau de bord de suivi du RTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'état, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme RTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du RTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des RTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du RTE.

ARTICLE 7 – SUIVI ET ÉVALUATION DU RTE

Le RTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient aux préfets, délégués territoriaux de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le RTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Les préfets organisent, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du RTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Un comité technique composé des représentants techniques des mêmes instances en charge de préparer les différents axes et programmes opérationnels du RTE pourra être réuni en amont du comité de pilotage.

Le comité technique

ANNEXE 1 – LISTE DES ACTIONS

Axe 1 - Accompagner l'évolution des activités économiques locales du territoire pour maintenir un équilibre des filières

N° action	Nom action
-----------	------------

Orientation 1 - Créer les conditions d'accueil de nouvelles activités

1.1.1 Evaluer la densification des ZAE (Zones d'Activités Economiques) pour optimiser l'accueil d'activités

1.1.2 Définir une stratégie d'acquisition foncière

1.1.3 Aménager et réhabiliter des zones d'activités

1.1.4 Créer une pépinière d'entreprise

1.1.5 Développer les tiers lieux et le marketing territorial pour les faire connaître

1.1.6 Recruter un animateur d'entreprises pour promouvoir le territoire auprès des porteurs de projets

1.1.7 Identifier les locaux d'activités vacants et inciter à leur réhabilitation

1.1.8 Maîtriser la qualité des aménagements des ZAE en établissant des cahiers des charges

Orientation 2 - Soutenir l'innovation et les activités méritant en valeur les spécificités du territoire

1.2.1 Favoriser les activités en lien avec la nature et la biodiversité

Mobiliser les partenaires et les réseaux d'acteurs autour du potentiel d'activités lié aux spécificités du territoire (ex : campagne de marketing territorial

1.2.2 hydroélectricité, parapente, cyclotourisme, agroalimentaire, sport, santé, thermalisme, etc.) ; campagne de

1.2.3 Favoriser l'implantation et le développement d'activités industrielles sur le territoire, dans une logique de diversification de l'économie locale.

1.2.8 Participer à la revalorisation de la filière laine

1.2.9 Favoriser l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire (recyclerie...)

Orientation 3 - Susciter l'initiative entrepreneuriale répondant à des besoins identifiés sur le territoire

1.3.1 Rendre visible les outils existants pour accompagner les entreprises dans les travaux de rénovation énergétique (aide aux parcours d'entreprise (GRE (guichet rénovation énergétique), OPAH, SDE...))

1.3.2 Promouvoir les activités de service à la personne, en lien avec le vieillissement et l'accueil de ménages retraités (« Silver économie ») : marketing territorial, formation pour accéder à des emplois plus qualifiés

1.3.3 Lancer une étude pour mettre en place une silver économie basée sur des emplois moins précaires et plus qualifiés

Orientation 4 - Structurer l'offre commerciale

1.4.1 Participer à la restructuration des centres-bourgs, en lien avec la CCI

1.4.2 Favoriser l'implantation de boutiques à l'essai et de boutiques éphémères pour résorber la vacance commerciale

1.4.3 Actions en faveur de la transmission d'entreprise

1.4.4 Développement d'un outil de connaissance/action des transmissions/reprise des commerces

1.4.5 Accompagnement des commerces dans le passage au e-commerce

1.4.6 Soutien aux commerces ambulants/titénants (animation, etc.)

1.4.7 Maintien du dernier commerce et des commerces essentiels dans les communes éloignées

1.4.8 Sensibilisation auprès des commerces pour favoriser la mise en valeur des sites (façades, enseignes, etc.)

Axe 3 - Soutenir l'agriculture en tant qu'activité essentielle au territoire

N° action	Nom action
-----------	------------

Orientation 1 - Définir une stratégie de productions alimentaires

- 3.1.1 Construire un Projet Alimentaire de Territoire (PAT)
- Orientation 2 - Soutenir le développement et valoriser les productions agricoles locales**
- 3.2.1 Développer et valoriser les productions agroalimentaires de qualité : plateforme en ligne des produits locaux, marchés de producteurs locaux, magasins de producteurs
 - 3.2.2 Communiquer sur les ressources du territoire en lien avec les filières d'excellence : AOP Barèges G, marque fromagère (Val d'Azun Pyrénées), Porc noir de Bigorre, Truite des Pyrénées, miels de Montagne, etc.
 - 3.2.3 Accompagner la restauration collective (scolaire, EHPAD) dans l'approvisionnement local
 - 3.2.4 Accompagner les agriculteurs et producteurs dans la transformation et la commercialisation de leurs produits
 - 3.2.5 Valoriser les produits d'estives (fromage, etc.)

Orientation 3 - Favoriser l'installation d'agriculteurs sur le territoire

- 3.3.1 Mettre en place des outils fonciers/immobiliers pour faciliter l'installation des agriculteurs
 - 3.3.2 Offrir un accompagnement de proximité aux nouveaux agriculteurs (accès au logement, emplois saisonniers ou de remplacement, intégrer un réseau de circuits courts, intégrer un groupement d'employeurs, aide secrétariat pour AFP, comptabilité, accès aux aides, etc.)
- Orientation 4 - Préserver les paysages agropastoraux**

Action contre l'enfrichement (zones intermédiaires, abords des villages) : mutualisation des outils de défrichement (CUMA), mise à disposition d'outils de défrichement, d'un hangar, sensibilisation des propriétaires, cartographie (observatoire du foncier) et hiérarchisation des zones sous risque d'enfrichement

Axe 2 - Accompagner la restructuration de l'économie touristique du territoire, vers plus de qualité et plus de durabilité	
N° action	Nom action
Orientation 1- Etablir une stratégie touristique prenant en compte les enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique	

2.1.1 Etablir un schéma de transition touristique prenant en compte notamment les enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique

2.1.2 Poursuivre les actions de sensibilisation du public

Orientation 2 - Poursuivre la diversification des activités et la structuration de l'offre

Orientation 2.1- Accompagner la transition vers des activités autres que celles liées à la neige en hiver

2.2.1.1 Favoriser la diversification des activités à Hautacam

2.2.1.2 Favoriser la diversification des activités aux Balcons du Val d'Azun (Couradouque, Soulor)

2.2.1.3 Favoriser la diversification des activités au Grand Tourmalet

2.2.1.4 Favoriser la diversification des activités à Gavarnie

2.2.1.5 Favoriser la diversification des activités à Luz-Ardiden

2.2.1.6 Favoriser la diversification des activités à Cauterets

Orientation 2.2- Structuration des activités outdoor

2.2.2.1 Animation/communication auprès des professionnels

2.2.2.2 Action spécifique « sans voiture » pour les activités « outdoor » (navettes, ...)

2.2.2.3 Sensibilisation auprès du grand public quant à la problématique du stationnement dans les sites naturels

2.2.2.4 Sensibilisation auprès du grand public pour limiter l'impact des activités outdoor sur l'environnement

2.2.2.5 Faciliter l'accès aux activités alternatives en fonction de la météo / Animation sur les sites existants (médiathèque, ludothèque)/ Communication ATVG sur la culture notamment

Orientation 2.3- Coordonner la gestion et la valorisation du réseau de sentiers

2.2.3.1 Mettre en place un schéma directeur "sentiers" à l'échelle du territoire

Orientation 3- Préserver et mettre en avant les aménités du territoire

Orientation 3.1- Opération Grand Site "Cirques et Vallées de Gavarnie-Gèdre"

2.3.1.1 Participer à l'accompagnement de l'OGS "Cirques et Vallées de Gavarnie-Gèdre"

Orientation 3.2- Préserver et mettre en valeur les sites naturels d'exception

2.3.2.1 Protéger et mettre en valeur les sites naturels d'exception

Orientation 3.3- Soigner la qualité des paysages dans les villages et le long des routes

2.3.3.1 Diagnostic-action de la publicité

2.3.3.2 Communication/promotion par rapport aux villages et aux sites d'intérêt local et touristique

2.3.3.3 Signalétique par rapport aux villages et aux sites d'intérêt local et touristique

2.3.3.4 Communication événementielle

2.3.3.5 Création d'un guide référentiel des aménagements et entretiens des routes et de leurs abords

2.3.3.6 Mise en valeur des entrées de villages / Plan de référence entrées du territoire (plan paysage)

2.3.3.7 Mise en valeur espaces publics des centres-bourgs, charte pour des espaces publics de qualité

2.3.3.8 Opérations de réhabilitation des façades des centres-bourgs

2.3.3.9 Revalorisation des savoir-faire traditionnels

Orientation 4 - Conforter la destination thermale du territoire

2.4.1 Affirmer l'image thermale du territoire en participant à la structuration de la filière

2.4.2 Moderniser les équipements thermaux

2.4.3 Fiableliser la ressource en eau thermale

Orientation 5 - Améliorer la qualité des services aux visiteurs

Orientation 5.1 - Poursuivre la requalification du parc de logements touristiques

2.5.1.1 Adapter l'offre du territoire à la demande en courts séjours

2.5.1.2 Poursuivre et renforcer l'accompagnement et la sensibilisation des socio-professionnels pour une montée en gamme des logements touristiques

2.5.1.3 Favoriser la rénovation énergétique des logements touristiques

2.5.1.4 Diagnostic de l'état des résidences touristiques

Orientation 5.2 - Répondre aux enjeux de la mobilité touristique

2.5.2.1 Développer une offre de séjours sans voiture - réflexion sur les navettes vers les stations d'altitude ou promotion solutions alternatives à la voiture ("Bla bla car CCPVG")

2.5.2.2 Structurer l'offre de mobilité vers les sites et équipements touristiques

Orientation 5.3 - Développer une offre de services répondant aux nouvelles demandes

2.5.3.1 Développer les services dans les stations d'altitude : garde d'enfants, conciergerie, etc.

2.5.3.2 Mise en place d'un schéma directeur d'accueil des camping-cars

Axe 4 : Diversifier l'offre de logements, pour répondre aux besoins pluriels des habitants vivant sur le territoire	
N° action	Nom action
Orientation 1 - Développer et diversifier l'offre locative faisant défaut sur le territoire	

4.1.1 Développer le parc locatif social

4.1.2 Développer le parc locatif communal

4.1.3 Inciter l'investissement privé dans le logement locatif permanent

4.1.4 Créer une offre locative adaptée aux séniors

4.1.5 Développer le parc locatif pour les saisonniers

4.1.6 Poursuivre l'OPAH pour la diversification du parc

Orientation 2- Favoriser l'accès à la propriété des actifs

4.2.1 Mener des opérations de création de logements en accession sociale à la propriété

4.2.2 Poursuivre l'OPAH pour favoriser l'accès à la propriété

4.2.3 Mener des opérations d'accession à la propriété des actifs

Orientation 3- Améliorer la qualité du parc de logements, dont la performance énergétique

4.3.1 Améliorer la performance énergétique du parc de logements privés

4.3.2 Elaborer des diagnostics énergétiques des logements communaux

4.3.3 Réhabiliter le parc de logements communaux

Orientation 4- Animation de la politique intercommunale de diversification du parc de logements

4.4.3 Mettre en place un PLH (Programme Local de l'Habitat)

4.4.4 Création d'un service commun d'assistance aux communes

4.4.5 Mise en place d'un fond de concours aux opérations communales

Axe 5 : Maîtriser la vocation des espaces pour assurer un développement durable du territoire	
N° action	Nom action
Orientation 1 - Maîtriser le développement urbain du territoire	

5.1.1 Mise en place d'un observatoire du foncier agricole

5.1.2 Améliorer la couverture du territoire en PLU (Plans Locaux d'Urbanisme)

5.1.3 Mise en compatibilité des PLU et cartes communales avec le SCOT et avec le SDAGE 2022-2027

5.1.4 Intégrer les enjeux de l'eau dans les documents d'urbanisme

Orientation 2 - Maîtriser le foncier pour le logement des ménages, l'accueil d'entreprise et la préservation de la vocation agricole du territoire

5.2.1 Définir une stratégie d'acquisition foncière territoriale

5.2.2 Constituer des réserves foncières

5.2.3 Acquisitions foncières pour la réalisation d'opérations

5.2.4 Développer les partenariats avec l'Etablissement Public Foncier Occitanie

Axe 6 : Structurer une offre de mobilité adaptée aux besoins et attentes actuelles de la population et des visiteurs	
N° action	Nom action
Orientation 1-Optimiser les offres de transports existantes	

6.1.1 Etablir un diagnostic des services de transport collectif

6.1.2 Réaliser une enquête déplacements

6.1.3 Améliorer et moderniser la communication sur les services de transport en commun (action en commun avec la Région)

Orientation 2-Encourager les mobilités actives

6.2.1 Aménager des voies cyclables et partagées

6.2.2 Création de la voie verte du Val d'Azun

6.2.3 Sécuriser les abords des établissements scolaires et équipements sportifs

6.2.4 Réaliser les aménagements favorisant l'intermodalité (ex : création de stationnements vélos aux aires de co-voiturage, aux arrêts de bus, stations entretien)

6.2.5 Requalification de cheminements piétons inter-villages ou intra-villages

6.2.6 Programme mise à niveau aménagement et signalétique voie verte

6.2.7 Renforcer l'usage de la voie verte des gaves pour les déplacements du quotidien par l'améliorer les liaisons avec les centres-bourgs

6.2.8 Animation d'une politique d'incitation à la pratique du vélo au quotidien

6.2.9 Développer les pédibus et vélobus vers les écoles

6.2.10 Encourager la définition et la mise en œuvre de Plans de Déplacement Urbain dans les bourgs-centres

Orientation 3-Développer des alternatives innovantes à la voiture individuelle

6.3.1 Définir une stratégie pour le développement des alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle : autopartage, auto-stop organisé, co-voiturage, etc

6.3.2 Structurer et rendre "officielles" les aires de covoiturage

6.3.3 Installation de bornes de recharge pour auto et vélo électriques

Orientation 4-Favoriser l'évitement des déplacements

6.4.1 Encourager la création de tiers-lieux (cf. thématique économique)

6.4.2 Conforter l'armature urbaine du territoire et l'offre de services de proximité (cf. thématique équipements)

Axe 7 : Maintenir un niveau de services et d'équipements tenant compte des caractéristiques d'un territoire de montagne	
N° action	Nom action
Orientation 1-Organiser un maillage complémentaire des pôles urbains du territoire en équipements intermédiaires	
Sous-orientation 1.1 Favoriser la complémentarité des équipements sportifs et culturels sur le territoire	

7.1.1.1 Mise en place d'un schéma directeur des équipements sportifs et de loisirs

7.1.1.2 Structurer une offre sportive et de loisirs en direction des jeunes propre à transmettre la « culture Montagne »

7.1.1.3 Création d'une salle d'escalade et extension gymnase sur la vallée d'Argelès-Gazost

7.1.1.4 Restructuration du complexe sportif et touristique du Sallhet

7.1.1.5 Soutenir la mise en cohérence des initiatives culturelles

7.1.1.6 Réhabilitation des équipements sportifs et culturels (énergétique et accessibilité)

7.1.1.7 Développement d'un centre de ressource sur le Patrimoine Mondial

7.1.1.8 Faire vivre le patrimoine par des résidences d'artistes

7.1.1.9 Création d'un tiers lieux - espace de vie culturelle et associative

Sous-orientation 1.2 Assurer un maillage cohérent du territoire en services publics

7.1.2.1 Conforter le déploiement des Maisons France Service

Orientation 2-Maintenir la diversité de services de proximité nécessaire à l'organisation de la vie quotidienne dans chaque vallée du territoire

Orientation 2.1 - Sécuriser l'offre de soin de premier niveau dans chaque vallée

7.2.1.1 Création d'une maison de santé du Pays Toy

7.2.1.2 Création d'une maison de santé à Argelès-Gazost

7.2.1.3 Mener une campagne de marketing territorial ciblée sur les professionnels de santé

7.2.1.4 Création d'une maison de santé à Cauterets

7.2.1.5 Participer à la mobilisation de logement des internes

Orientation 2.2 - Assurer un maillage en équipements enfance-jeunesse cohérent avec les caractéristiques d'un territoire de montagne

7.2.2.1 Définir le maillage des équipements scolaires et périscolaires pour mieux anticiper et maîtriser l'avenir

7.2.2.2 Poursuivre la rénovation/réhabilitation des équipements scolaires

7.2.2.3 Assurer le maintien de l'offre d'accueil petite enfance (création MAM, micro-crèches, formation/sensibilisation au métier d'AM...)

7.2.2.4 Aménagement de locaux pour une micro-crèche à Luz

7.2.2.5 Réhabilitation du centre de loisirs les Farradets en Espace Jeunes

7.2.2.6 Espaces de vie sociale

7.2.2.7 Compléter l'offre d'équipements sportifs et de loisirs, culturels de proximité

Orientation 3-Soutenir la présence des services essentiels dans les communes les plus éloignées (« exception Montagne »)

7.3.1 Maintenir les services et commerces de première nécessité ouverts à l'année

7.3.2 Réhabilitation de l'ancienne école en épicerie-café

Orientation 4- Adapter les services au vieillissement du territoire

7.4.1 Développer les services à destination des personnes âgées

Axe 8 - Préserver la qualité de l'environnement du territoire	
N° action	Nom action
Orientation 1 - Renforcer une vision commune de l'eau sur le territoire et accélérer l'adaptation au changement climatique	
Orientation 1.1. Optimiser les usages de l'eau potable	

8.1.1.1 Améliorer la connaissance du patrimoine des collectivités des modes de gestion de l'eau sur le territoire : schémas directeurs, diagnostic global des réseaux...

8.1.1.3 Sécuriser et pérenniser la production et la distribution d'eau potable par la réalisation d'un schéma directeur (ou étude assimilée)

Orientation 1.2. Favoriser un usage alternatif des réseaux d'eau

8.1.2.1 Etude sur le développement de l'hydroélectricité par turbinage de l'eau potable (étude SDE65)

8.1.2.2 Favoriser la réutilisation des eaux usées et eaux pluviales pour un usage alternatif

8.1.2.3 Favoriser une utilisation alternative de l'eau thermique (réseau de chaleur)

Orientation 1.3. Améliorer la gestion des eaux pluviales

8.1.3.1 Prévenir le risque inondation et limiter le phénomène de ruissellement par une bonne gestion du pluvial

Orientation 1.4. Assurer la préservation et la valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques

8.1.4.1 Mettre en oeuvre le plan pluriannuel de gestion des cours d'eau

Orientation 2- Agir en faveur de la biodiversité et de la trame verte et bleue
Orientation 2.1- Améliorer la connaissance de la biodiversité du territoire

8.2.1.1 Elaborer des Atlas communaux de la biodiversité (ACB)

8.2.1.2 Etablir un état des lieux des stations d'espèces exotiques envahissantes (végétales ou animales), accentuer la sensibilisation, renforcer les programmes d'actions

Orientation 2.2- Préserver et restaurer les trames écologiques

8.2.2.1 Favoriser la mise en place des initiatives possibles issues des atlas de la Biodiversité

8.2.2.2 Adapter les modes de gestion et d'entretien des milieux favorables à la biodiversité (prairies de fauche, berges, etc.)

Orientation 3- Améliorer la prévention des risques naturels

8.2.2.3 Organiser des temps forts sur l'adaptation au changement climatique

8.2.2.2 Création d'un pôle d'intérêt environnemental sur la porte des Vallées

8.2.2.1 Favoriser et renforcer les actions de découverte/sensibilisation...

Orientation 2.4- Poursuivre et renforcer les actions de découverte/sensibilisation du milieu naturel et du patrimoine local et accueillir le public sur les évolutions du climat et les comportements à faire évoluer

8.2.2.6 Préserver la faune existante : études et travaux de construction de passages pour la grande faune sur la route départementale (double voie)

8.2.2.5 Préserver la faune existante : Acquisition et travaux pour cabanes abritant (ou favorables) aux colonies de chauve-souris

8.2.2.4 Préserver la chataigneraie du Balandrau

8.2.2.3 Améliorer la connaissance relative à l'adaptation des espèces forestières au changement climatique

8.2.2.2 Lutter contre les espèces forestières non endémiques (Epicéa)

8.2.2.1 Préserver les forêts anciennes et les vieilles forêts

Orientation 2.3- Agir en faveur de la protection des habitats et de leurs espèces

8.2.2.8 Etablir un état des lieux de la qualité des sols (trame brune)

8.2.2.7 Favoriser la nature « en ville » : plantation d'arbres, gestion écologique des espaces verts et jardins, adapter les règles d'urbanisme

8.2.2.6 Préserver la trame sombre : favoriser les actions de réduction éclairage nocturne

8.2.2.5 Favoriser la préservation et la gestion des zones humides

8.2.2.4 Favoriser la restauration écologique de sites et terrains dégradés

8.2.2.3 Favoriser la restauration continue écologique des Gaves non identifiés Natura 2000

8.3.1 Mise en œuvre du PAPI (actions communales)

8.3.2 Participer aux actions de prévention et d'observation contre le risque "mouvement de terrain"

8.3.3 Participer aux actions de prévention, d'observation et de gestion du risque "mouvement de terrain" à Viella

8.3.4 Accompagner les communes dans leur mise à jour et le renforcement des PCS

8.3.5 Assurer la suite de l'étude menée par Eco-altitude sur une vision bassin versant (ex : Barèges)

Orientation 4- Améliorer la qualité de l'air

8.4.1 Améliorer la connaissance sur les pollutions atmosphériques et agir pour limiter ses impacts (santé...)

8.4.2 Déploiement de stations de mesures de la qualité de l'air sur le territoire

Orientation 5- Tendre vers plus de sobriété énergétique

Sous-Orientation 5.1- Développer les énergies renouvelables

8.5.1.1 Concrétiser des projets utilisant l'énergie solaire

8.5.1.2 Appuyer les projets utilisant d'autres filières avérées ou emblématiques du territoire (bois, hydroélectricité)

8.5.1.3 Améliorer la connaissance autour des filières pouvant présenter un potentiel pour le territoire

Orientation 5.2- Accompagner l'amélioration de la performance énergétique du bâti

8.5.2.1 Rénovation du patrimoine bâti communal et intercommunal

Orientation 6- Agir en faveur de la réduction des déchets

8.6.1 Développer des actions d'Eco-exemplarité

8.6.2 Optimiser la gestion de proximité des déchets verts et des biodéchets

8.6.3 Favoriser la consommation responsable

8.6.4 Favoriser le réemploi

8.6.5 Réutiliser le broyat des entretiens (coupes élagage et entretien chez les éleveurs/particuliers)